N° 241. **Dimanche 9 Octobre 1842.** **13me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	*Provinces.*
Pour un an	26 fl.	30 fl.
Pour six mois	14 »	16 »
Pour trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE.
Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

La Haye, 8 Octobre.

Depuis long-temps la solennité de ce grand jour préoccupait vivement les esprits. Notre attachement, notre amour pour l'Auguste Maison d'Orange, les vœux qui s'échappaient de nos cœurs pour le bonheur d'un de ses plus beaux ornemens, tous ces sentimens réunis nous faisaient recueillir avec avidité les moindres détails sur la prochaine célébration du mariage de S. A. R. Madame la Princesse SOPHIE des Pays-Bas avec S. A. R. le Grand-Duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach. Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, cette impatience, cette avide curiosité de connaître quelques détails, ne provenait pas chez nous d'un futile amour de fêtes, d'apparat, de représentation. Certes, un seul mot du Souverain eût suffi, et les plus brillantes fêtes eussent étalé leur magie, réuni toute leur splendeur, prodigué toute leur magnificence; mais le bruyant éclat d'une représentation publique eût ôté à cet heureux et touchant événement son air grave et solennel, son caractère particulier; il ne devait être qu'une touchante fête de famille, et c'est ainsi que la pensée royale l'a compris; car GUILLAUME II était père avant d'être Roi; il ne l'a pas oublié, et il a voulu que le mariage de sa noble et bien-aimée fille, sa consolation au milieu des ennuis du trône, s'accomplit sans faste extérieur, sans pompe, sans éclat emprunté, dans l'intérieur de son palais, au sein de cette même famille dont elle faisait les délices, dont elle réalisait toutes les joies. Laissons donc le Roi descendre un moment de la majesté de son trône pour ne montrer à ses sujets que la bonté du père, la tendresse du chef de la famille, et, soyons-en certains, rien ne manquera à cette touchante solennité; le Roi aura tout prévu, tout préparé, tout ordonné lui-même, et tout s'accomplira comme il le faut et avec la précision la plus parfaite.

Renfermées dans l'enceinte du palais, où elle devait s'accomplir, l'auguste solennité du mariage de la noble fille de notre Roi réclamait une salle digne d'elle, vierge de tout souvenir, pure de toute destination antérieure; et jamais plus belle occasion ne pouvait se présenter pour l'inauguration de cette salle gothique, ornée de ces chefs-d'œuvre de la peinture, où les accords les plus moraux et les plus touchans se reproduisent dans des sujets chrétiens. La jeunesse du Roi avait fidèlement gardé le souvenir d'une salle gothique de l'Université d'Oxford; c'est d'après les dessins qu'il en a fournis lui-même, c'est sous sa royale direction qu'une salle pareille, reproduite avec une fidélité parfaite, s'est élevée et a été construite dans son palais. On a vu le Roi, au milieu des ouvriers, les guidant de ses conseils, de ses instructions, être lui-même son architecte et chercher ainsi, dans des loisirs d'artiste, quelques distractions aux poignans soucis du trône. A voir cette salle gothique avec ses vitraux, ses rosaces, ses arabesques, ses dentelures, ses spirales, ses ogives, son plafond en charpente, son buffet d'orgue, on dirait une antique chapelle, sanctifiée par le passage des siècles et la religion des souvenirs. Rien n'y manque; tout se concorde, tout s'harmonise dans ses mille détails, si ingénieusement combinés pour concourir à l'effet général. Tels ont été les loisirs du Roi; telle est son œuvre chérie, la reproduction des souvenirs de sa jeunesse.

Il restait maintenant à orner cette salle gothique, et c'est là que s'est montrée de nouveau la tendre sollicitude du Roi pour sa fille chérie. On sait qu'à force de bon goût, de soins et de recherches, ce Mécène éclairé, ce Roi artiste, car S. M. a, comme l'artiste, le sentiment du vrai beau, l'entente de l'art, le goût des collections, est parvenu, en achetant toujours les plus beaux tableaux des grands maîtres nationaux et étrangers, à se former une belle Galerie particulière, un riche Musée qui est devenu un des plus précieux de l'Europe et que la postérité honorera du titre de Musée d'Orange. Le royal possesseur de cette Galerie a fait un choix parmi tous ses tableaux et les plus beaux de ses Rembrandt, de ses Rubens, de ses Van Dyck, de ses Murillo, tous chefs-d'oeuvre d'une composition pure et sévère, sont venus orner cette belle salle gothique. Et quand cette magnifique Galerie a été prête, et quand le Roi y a eu réuni tout ce qu'il avait de plus beau, de plus riche, de plus précieux parmi ses trésors artistiques, il a voulu que là fût bénie l'union de l'enfant de son cœur, de sa fille bien aimée, et quelle plus sainte, quelle plus touchante consécration, le Roi pouvait-il donner à cette belle salle, qui semble être aujourd'hui son œuvre de prédilection?

Maintenant que nous avons quelque peu décrit cette salle et cherché à faire pressentir la royale pensée qui depuis long-temps avait tout prévu, tout ordonné, tout réglé pour la solennité de cette fête de famille, il nous reste à animer cette belle salle gothique, muette jusqu'à présent, et à la peupler à jamais des plus chers souvenirs.

Il est midi; introduits par MM. les Chambellans de service, viennent successivement se placer dans la Galerie de Tableaux, les membres du Corps Diplomatique, la Haute-Cour de Justice, les membres du Conseil-d'Etat et de la Chambre des Comptes; MM. les officiers de la garde communale et de la garnison de la résidence. Le Chapelain de la Cour, M. Dermout, introduit par un Chambellan, se place à une table au milieu de la salle et derrière lui se groupent les prédicateurs invités.

Telle est la nombreuse et brillante assistance qui s'est réunie dans cette belle Galerie que décorent les merveilles de l'Art. Les hommes sont revêtus de leurs riches habits de cour ou de leurs éclatans uniformes; les dames en manteau de cour, dans toute la magie de la plus brillante toilette, et rien ne manque à l'harmonie et à la dignité de cette réunion, au moment où M. le comte de Limburg Stirum Noordwijk, Chambellan maître des cérémonies, entre dans la salle, précédé de LL. Exc. les Ministres du Roi et de MM. les Directeurs-généraux qui prennent place dans la Galerie de Tableaux, du côté des membres du Conseil-d'Etat.

Déjà la première célébration du mariage a été accomplie par l'officier de l'état civil dans la Salle Blanche, où s'étaient auparavant réunis LL. Exc. les Ministres et MM. les Directeurs-généraux, ainsi qu'une députation de l'administration communale de La Haye; LL. MM. et l'Auguste Couple, accompagnés des autres membres de la Famille Royale, de toute la Cour et de la Maison militaire du Roi, se dirigent, dans l'ordre désigné par le programme, vers la Galerie de Tableaux. Tous les regards de l'assemblée s'attachent d'abord sur cette jeune et intéressante Princesse, la fille chérie de notre Roi, parée de toutes les grâces de sa candeur virginale, et se reportent ensuite sur son Auguste Mère, qui s'apprête à faire au bonheur de sa fille bien-aimée le sacrifice de toutes les joies de son cœur.

Ce moment est grave et solennel; c'est celui du mariage chrétien; le plus profond silence règne dans l'assemblée qui, dans un pieux recueillement, attend la célébration de l'acte religieux, et implore déjà, dans le silence des cœurs, les saintes bénédictions du Ciel sur cette Auguste Famille.

La religion est grande, quand, à l'aide d'une voix éloquente et grave, elle fait entendre sa divine morale, avertit les jeunes fiancés qu'ils vont commencer une nouvelle carrière, et, les frappant d'un grand respect, leur dit qu'ils accomplissent l'acte le plus important de la vie, et qu'ils vont se charger de tout le fardeau de la condition humaine.

La religion est grande, quand, aux graves enseignemens de sa divine morale, elle fait succéder le chant des Psaumes divins qu'accompagnent les soupirs de l'orgue, et les accens de la prière, pour implorer les bénédictions et l'appui du Tout-Puissant.

Les paroles de la bénédiction nuptiale sont enfin prononcées; à ce moment auguste et solennel, une sensation vive et profonde parcourt l'assemblée; des larmes d'attendrissement coulent de tous les yeux, et du fond de tous les cœurs s'élèvent à la fois vers le Tout-Puissant, d'humbles et ferventes prières pour le bonheur et la prospérité des jeunes époux, tandis qu'au même instant le bruit du canon d'allégresse proclame la solennité du grand acte accompli. A ce signal, mille cris de joie et d'amour sont répétés au dehors par la foule qui se presse autour du palais, et les carillons des cloches, au milieu de cet entraînement spontané, semblent encore augmenter l'allégresse publique. Sincère et touchant enthousiasme du peuple! et que le Roi avait bien compris l'amour que ses sujets portent à son Auguste Dynastie, quand il avait dit que le mariage de S. A. R. Madame la Princesse SOPHIE serait une fête pour sa famille, serait une fête pour son peuple!

La cérémonie religieuse est terminée, les jeunes époux s'avancent vers LL. MM. pour présenter leurs remercîmens. C'est alors qu'au milieu d'une émotion toujours croissante a eu lieu une des scènes les plus pathétiques, lorsque la jeune épouse vint se jeter toute en larmes dans les bras de son Auguste Mère pour la remercier du sacrifice qu'elle faisait au bonheur de sa fille; lorsque le Roi, les yeux mouillés de pleurs, serra contre son cœur un nouveau fils dans l'époux qu'il avait donné à sa fille. A cette vue, les plus vives sympathies éclatèrent dans toute l'assemblée; de nouvelles larmes coulèrent de tous les yeux et nous n'essaierons pas de décrire cette profonde émotion; car nous aussi nous avons vu, et nous avons pleuré.

Aujourd'hui il y a eu dîner de famille à la cour, et ce soir à huit heures et demie grande réception et cour au palais du *Noordeinde*. Cette réception a été des plus brillantes.

Les tourbiers et les ouvriers portefaix ont fait leur procession dans le meilleur ordre. Arrivés devant le palais de S. M., ils ont fait diverses évolutions et ont tiré plusieurs salves royales. Le Roi et l'auguste couple ont daigné leur en exprimer toute leur satisfaction.

Les habitans de la résidence ont pris la plus vive part à l'heureux événement de la journée. Toute la ville a présenté un aspect ravissant. Des guirandes de fleurs et des festons ornaient un grand nombre de maisons. Des drapeaux aux couleurs orange et nationales flottaient de toutes parts dans les airs, çà et là se rencontraient d'ingénieuses devises qui, en rappelant l'auguste union, imploraient du Ciel, sa divine bénédiction sur cette royale alliance.

L'illumination qui brillait dans toute la ville, depuis la nuit offrait un coup d'œil magnifique. Le palais de S. M., ceux des princes, les hôtels des ministres, du corps diplomatique, étaient richement éclairés. Sur le *Plaats* s'élevait une belle colonne qui, avec ses mille feux, faisait le plus bel effet.

Demain matin à 11 heures, des actions de grâces seront rendues dans l'église dite *Kloosterkerk*. Dans l'après-midi, il y aura dîner gala à la cour, et le soir sérénade dans la Galerie de Tableaux.

Un supplément extraordinaire au *Staats-Courant* publie les nominations ci-après, faites par divers arrêtés de S. M. le Roi, ce jourd'hui, 8 octobre, jour de l'auguste mariage de S. A. R. Mad. la princesse Sophie des Pays-Bas avec S. A. R. le Grand-Duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach:

Ont été nommés:

Chevalier grand-croix de l'ordre militaire de Guillaume:

S. A. S. le duc Bernard de Saxe-Weimar-Eisenach, lieutenant-général, commandeur du même ordre.

Membres de la 1re Chambre des Etats-Généraux:

M. M. C. van Hall, conseiller-d'état en service extraordinaire et président du tribunal d'arrondissement à Amsterdam, et

M. E. van Weede van Dykvelt, aujourd'hui greffier de la même Chambre.

Adjudans du roi, en service extraordinaire, sans frais pour le Trésor:

Le contre-amiral J. C. Ryk, directeur-général de la marine, et le contre-amiral J. C. Koopman, commandant militaire de l'Institut-Royal de Marine, à Medemblik,

Chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, 3e classe:

Le contre-amiral E. Lucas, aujourd'hui chevalier de 4e classe, du même ordre.

Chevaliers dudit ordre, 4e classe:

Le lieutenant de marine, de 1re classe, C. J. Speelman, et le lieutenant de marine de 2e classe, O. A. Uhlenbeck, respectivement à cause de la conduite tenue par eux, en 1832, sur l'Escaut.

Commandeurs de l'Ordre du Lion-Néerlandais:

Les vice-amiraux A. C. Twent, A. W. de Man, P. Ziervogel et le contre-amiral titulaire P. Arriens, aujourd'hui chevalier dudit ordre.

Chevaliers dudit ordre:

Les capitaines de marine: H. van de Velde, J. C. J. Diemer, F. Jonker, D. W. Paling, N. L. Koops et J. Boelen, les capitaines-lieutenans de marine, H. Ferguson, D. Byl de Vroe, et J. A. Zoutman; les lieutenans de marine de 1e classe, G. A. Tindal et P. Bruijning; le lieutenant de marine de 2e classe, A. van Rhyn; le capitaine de marine titulaire, N. A. de Vries; le sous-maître d'équipage de la marine, J. Matthyssen; le vice-amiral pensionné J. van Hogenhouck Tulleken; le contre-amiral pensionné, A. H. Rysterborgh, et le chirurgien-major de marine pensionné..... Friesen.

A commencer du 1er de ce mois, il a été fait les promotions suivantes dans le corps d'officiers de la marine des Pays-Bas. Ont été nommés :

Capitaine de marine : Le capitaine-lieutenant de marine H. H. F. Coops;

Capitaines-lieutenans de Marine : Les lieutenans de Marine, de 1e classe : J. van Cats de Raet, W. de Quartel, J. Schröder, J. F. A Coertzen, G. H. Meesman, H. J. Galup, W. C. Singendonck et W. T. Baars;

Lieutenans de Marine de 1e classe : Les lieutenans de Marine de 2e classe : J. A. G. Rietveld, F. V. C. Engelbert van Bevervoorde, J. Washington, M. C. van Kreeland, [illegible] van Voss, A. [illegible] van Haeften, J. C. Baak, F. G. L. Bolken, A. A. de Vries, W. H. A. Wesselink, A. van Rhyn, et H. W. A. van Rappard;

Lieutenans de marine de 2e classe : les enseignes de 1re classe : W. de Fremery, L. G. Brocx, S. H. Binkes, L. Schuyt Korver, W. C. Klis, A. Klerck, J. O. H. Arntzenius, J. H. G. Jordens, H. P. de Kock, P. Toutenhoofd, A. J. van der Burg, J. E. Lewe van Aduard et J. T. Sandiford;

Commis aux écritures et maître d'avitaillement de 1re classe, à commencer de la date précitée : le commis aux écritures et maître d'avitaillement de 2e classe, J. Binks.

Aux officiers ci-après, il a été accordé, sans frais pour le Trésor, les rangs suivans :

Au lieutenant-colonel du corps de mariniers J. A. Besier, le rang de *colonel*;

Aux majors près dudit corps : J. D. Musquetier, et W. G. van der Hoop, le rang de *lieutenant-colonel*;

Au capitaine près dudit corps, D. Lampens, le rang de *major*.

Au 2e lieutenant administrateur d'habillement et d'armement, près dudit corps, S. J. Roos le rang de 1er *lieutenant administrateur d'habillement et d'armement*..

Au major titulaire près dudit corps, inspecteur de l'artillerie de la marine, W. H. Sesseler, le rang de *lieutenant-colonel titulaire*;

Au lieutenant de marine, de 2e classe, titulaire, P. W. G. Hackett, le rang de *lieutenant de marine de 1re classe titulaire.*

ONT ÉTÉ NOMMÉS:

Chevaliers de l'Ordre-Militaire-de-Guillaume, 4e classe :

Le major H. de Hazebomme, adjudant de S. A. R. le prince d'Orange;

Le capitaine K. A. Pfeiffer, adjudant du général-major de Hart;

Le lieutenant en premier G. G. Staring, du régiment de grenadiers;

Le major A. J. J. Verheyen, du 3e régiment de dragons légers;

Le lieutenant-adjudant en premier K. A. Akersloot van Houten, du régiment de grenadiers;

Le capitaine A. Bredie, du 2e régiment d'infanterie;

Le sergent en retraite P. van den Bergen;

Le major S. K. Klynsma, du corps des ingénieurs-mineurs et sapeurs;

Le sergent P. W. Nieuwland, du régiment de grenadiers;

Le sergent J. Ludding, du régiment de chasseurs; l'ancien premier lieutenant-adjudant près du 1er bataillon de la 1re *afdeeling* de l'ancienne garde communale mobile de la Gueldre J. P. L. A. Gezelschap, en récompense de leur conduite, pour les quatre premiers, tenue en 1830 et 1831; pour les quatre suivans, en 1830; et pour les quatre derniers, en 1831.

Commandeur de l'ordre du Lion-Néerlandais :

L'intendant-en-chef J. Wagenaar, du corps des intendans militaires.

Chevaliers du même ordre :

Le baron A. H. Sloet van Oldruitenborg, major adjudant de S. A. R. le prince Alexandre des Pays-Bas;

Les lieutenans-colonels : A. W. H. Nolthenius de Man et H. F. baron Forstner van Dambenoy, de l'état major-général;

Le sous-intendant de 1re classe, J. L. Nieuwenhuizen, du corps des intendans militaires;

Le capitaine F. J. D. A. Kuil van Trojen, adjudant dans le commandement provincial de la Hollande-Méridionale;

Les lieutenans-colonels G. T. W. van Hoff et G. B. van Bronkhorst, commandans de place, respectivement de Flessingue et de Gorcum;

Le lieutenant-colonel W. de Villeneuve, et le major C. W. A. van de Poel, tous deux du 1er régiment d'infanterie,

Le major W. A. Kriesveld, du 5e régiment d'infanterie :

Le major T. H. Piper, du 6e régiment d'infanterie;

Le lieutenant-colonel W. G. van der Hoop, du 7e régiment d'infanterie;

Le major P. G. Lambert, du 9e régiment d'infanterie;

Le major L. J. Barre, du dépôt-général des forces de terre nº 33;

Le lieutenant-colonel C. G. van der Sleyden, commandant du 3e régiment de dragons légers;

Le lieutenant-colonel W. van Toll, du 1er régiment de lanciers;

Le major H. J. J. Gelinck et le capitaine P. H. van der Meulen, tous deux de l'état-major de l'artillerie;

Le capitaine d'artillerie C. H. G. Steurwald, adjudant du directeur-général de la guerre;

Le major J. H. van Deventer, du 2e régiment d'artillerie;

Le lieutenant-colonel A. M. Beyerman et le major C. Daniels van Wykhuise, tous deux du 3e régiment d'artillerie;

Le major L. C. G. Delecourt, du régiment d'artillerie volante;

Le capitaine C. J. Stieltjes du corps de pontonniers;

Le lieutenant en premier P. Oliviers, du corps de la maréchaussée royale;

Le colonel D. Bos, les majors J. A. A. C. van Rappard, E. J. Eeckhout et F. H. de Veye, ainsi que le capitaine, comte M. D. van Limburg-Stirum, tous du corps des ingénieurs, mineurs et sapeurs;

Le lieutenant-colonel en non-activité G. G. van Kretschmar van Wyk;

Le major pensionné de l'artillerie P. F. de Seyff, et le major J. D. Hoekwater, commandant de la garde communale active de Delft;

Lieutenant-général, provisoirement sans frais pour le Trésor:

Le général-major H. D. [illegible] de Favauge, commandant *ad interim* de la 2e division d'infanterie;

Près de l'arme de l'infanterie :

Colonels : les lieutenans-colonels C. de Haan, et K. A. Goetz, commandant respectivement le 6e régiment d'infanterie et le régiment de chasseurs;

Près de l'arme de la cavalerie :

Colonels : les lieutenans-colonels J. B. B. de [illegible], J. T. Mash[illegible]k, et R. [illegible] J. Storm de Grave, commandant respectivement le 2e régiment de lanciers, et les 2e et 1er régimens de dragons, grosse cavalerie;

Près de l'arme de l'artillerie :

Colonel : le lieutenant-colonel, F. A. E. Meyl, commandant le 3e régiment de l'arme.

Par exception favorable, le rang de *lieutenant-général* a été accordé au général-major pensionné comte W. van Bylandt.

Près de l'état major de place.

Capitaine : le lieutenant en 1re C. van Wyngaarden, major de place de 2e classe à Venlo;

Majors de place de 3e classe à Leyde : le premier lieutenant J. Pommée, aujourd'hui jouissant du traitement de non-activité;

Au fort de Rammekens : le premier lieutenant A. van Hooydonk, du 6e régiment d'infanterie;

Près de l'arme de l'infanterie, au régiment de grenadiers :

Capitaines de 1re classe : Les capitaines C. M. H. de Jacoby, et G. H. R. Thomasset, tous deux du corps et jouissant du traitement de 2e classe.

INFANTERIE.

Près du 1er régiment d'infanterie :

Capitaine et adjudant de régiment, d'après l'ancienneté; le 1er lieutenant-adjudant J. H. Dommers;

Capitaine de 3e classe, d'après l'ancienneté : le 1er lieutenant J. Biskanter, tous deux du corps.

Près du 2e régiment d'infanterie :

Capitaines de 1re classe : les capitaines : M. Gantz, J. von Salis Jenins, A. Stapfer, et A. Bredie, recevant aujourd'hui le traitement de 2e classe;

Capitaines de 3e classe, d'après l'ancienneté : le 1er lieutenant-adjudant D. Voogt, et le 1er lieutenant C. Wiegmans; et par choix : le 1er lieutenant A. H. van Lieshout; les premiers tous du corps, et le dernier adjudant du général-major de Favauge, fonctions dont il est démis honorablement;

Près du 3e régiment d'infanterie:

Capitaine de 1re classe : le capitaine P. P. Brouerius van Nidek, du corps, recevant aujourd'hui le traitement de 2e classe.

Près du 4e régiment d'infanterie:

Capitaine de 1re classe : Le capitaine W. A. C. de Vree, du corps, recevant aujourd'hui le traitement de 2e classe.

Près du 5e régiment d'infanterie :

[illegible] forces de terre, nº 33;

Capitaines de 1re classe : Les capitaines S. Mesch, et W. H. Sleurs, recevant aujourd'hui le traitement de 2e classe;

Capitaine de 3e classe : Le 1er lieutenant F. H. A. Strater, d'après l'ancienneté, tous du corps.

Près du 6e régiment d'infanterie:

Capitaines de 3e classe, d'après l'ancienneté : Le 1er lieutenant J. H. Baetsch, du 4e régiment d'infanterie;

Et par choix : Le 1er lieutenant G. P. F. G. van Emde, adjudant du général-major Volkhemer, fonctions dont il est démis honorablement;

1er *lieutenant*, sans frais pour le Trésor : Le 2e lieutenant H. Roelofsz, du corps, sous la réserve que ses fonctions comme tel datent du 2 mai dernier;

Près du 7e régiment d'infanterie:

Capitaines de 1re classe : Le capitaine-adjudant de régiment P. B. Suy, du corps, sous la réserve que, continuant à toucher son traitement actuel, il sera maintenu dans ses fonctions d'adjudant du régiment;

Les capitaines : P. C. Frantzmann, J. F. van Mansvelt, et J. V. Forrer, également du corps, touchant aujourd'hui le traitement de 2e classe;

Capitaines de 3e classe, d'après l'ancienneté :

Le 1e lieutenant H. J. Lindwurm, et le 1e lieutenant-adjudant D. J. G. Vrydag, du 4e régiment de l'arme;

Près du 8e régiment d'infanterie:

Capitaines de 1e classe : Les capitaines J. C. Egter van Wissekerke, A. J. M. van der Mey, et K. J. B. de Monix, tous du corps, touchant aujourd'hui le traitement de 2e classe;

Capitaines de 3e classe, d'après l'ancienneté : les 1er lieutenans : P. Uurbanus, et M. K. Vis, du corps, et R. Hoogeveen du 1er régiment de l'arme; et par choix : les 1ers lieutenans C. H. Robertson, du 2e régiment d'infanterie, et J. M. Engelbregt, du département de la guerre.

Près du 9e régiment d'infanterie :

Capitaine et adjudant de régiment, par choix : le 1er lieutenant adjudant de régiment L. A. C. de Bock;

Capitaine de 1e classe : le capitaine J. C. Anemaet, touchant aujourd'hui le traitement de 2e classe;

Capitaine de 3e classe, d'après l'ancienneté : le 1er lieutenant H. J. van der Mey, tous du corps.

Près du 10e régiment d'infanterie:

Capitaines de 1re classe : Les capitaines J. H. Konig et H. E. G. Trier, tous deux du corps, jouissant aujourd'hui du traitement de 2e classe;

Capitaine de 3e classe, par choix : Le lieutenant en premier L. Swemer, du 6e régiment de l'arme.

Près du bataillon de garnison :

Lieutenans-colonels : Les majors R. Le Boullenger, jouissant aujourd'hui du traitement de non activité, et J. D. B. Wilkens, du 3e régiment d'infanterie.

1er *lieutenant* : Le lieutenant en premier C. Gaster, jouissant aujourd'hui du traitement de non-activité.

CAVALERIE.

Au 1er régiment de dragons (grosse cavalerie).

Capitaines, d'après l'ancienneté : Le 1er lieutenant-adjudant M. van Attenhoven, du 2e régiment de dragons, grosse cavalerie.

Au 2e régiment de dragons, (grosse cavalerie :)

Capitaine, d'après l'ancienneté : le lieutenant en premier H. [illegible]ing, du corps; sa nomination comptera à partir du 2 mai dernier et il aura rang au-dessus du capitaine Mascheck.

Au 4e régiment de dragons, (cavalerie légère :)

Capitaine, par choix, le lieutenant en premier de cavalerie A. T. F. van Ingen, du département de la guerre.

Au 1er régiment de lanciers :

Capitaine, d'après l'ancienneté : le lieutenant en premier N. Thirion, du 2e régiment de lanciers; la nomination actuelle comptera depuis le 2 mai dernier;

Au corps de la maréchaussée royale :

Lieutenans en premier, sans frais pour le Trésor, les lieutenans en second T. Schummer, T. L. van der Putt, J. Abbink, J. Schoemaker, et à Keyzer, tous du corps.

ARTILLERIE.

Au 1er régiment :

Capitaine de 3e classe, d'après l'ancienneté : le 1er lieutenant adjudant J. Burgers, du 2e régiment de l'arme;

Au 3e régiment :

Capitaine de 3e classe, d'après l'ancienneté : le premier lieutenant adjudant T. Kuyper, du 2e régiment de l'arme;

Près des corps auxquels ils appartiennent :

1ers *lieutenans quartiers-maîtres :* les lieutenans quartiers-maîtres en second J. J. van Dieren, du 2e régiment d'infanterie, Wu van der Stuyt, du 8e régiment d'infanterie, S. W. de Kat, du 2e régiment de dragons grosse cavalerie et J. Davids du département de la guerre.

Le général-major J. T. Serraris a obtenu des lettres de noblesse.

Le rang titulaire de *général-major* a été accordé à M. J. Le Bron de Vexela, colonel pensionné de l'armée aux Indes.

ONT ÉTÉ NOMMÉS :

Commandeurs de l'ordre du Lion-Néerlandais :

Les chevaliers W. B. Donker Curtius van Tienhoven, vice-président de la Haute Cour des Pays-Bas;

Le baron H. R. W. van Golstein, en dernier lieu ministre résident près des Villes Anséatiques;

F. A. van Hall, ministre de la justice;

A. W. C. M. Heldewier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de la cour de Sardaigne;

A. van Hoboken van Rhoon et Pendrecht, armateur et négociant à Rotterdam;

M. W. de Jonge van Campens-Nieuwland, membre du conseil-d'état;

P. Merkus, vice-président du conseil des Indes-Néerlandaises et gouverneur-général intérimaire de ces possessions;

J. J. de Rovère van Breugel, inspecteur-général de l'enregistrement, des loteries, etc.;

J. C. Ryk, directeur-général de la marine;

Le baron A. C. J. Shimmelpenninck van der Oye, envoyé et ministre plénipotentiaire près de la cour de Prusse;

Le baron E. Sirtema van Grovestins, chargé-d'affaires près de la cour d'Espagne;

H. J. J. L. de Steurs, général-major pensionné, en dernier lieu commandant des forces de terre aux Indes-Néerlandaises;

Chevaliers du même ordre :

J. G. R. Baerts, inspecteur-provincial des contributions directes des droits d'entrée et de sortie et des accises dans la Hollande-Méridionale;

J. Bakker Korff, référendaire près du département de l'intérieur;

H. L. Bergeyron, consul des Pays-Bas à Cette (France).

W. J. van den Bergh, référendaire près du département de l'intérieur;

J. G. Bertelman à Amsterdam, compositeur, membre de l'Institut royal des Pays-Bas;

J. F. Bogaard, commis-en-chef près du département des Colonies;

J. Brinkman, professeur au séminaire de la mission hollandaise, dans la Hollande-Méridionale, établie à Warmond;

J. C. Cankrien, consul des Pays-Bas à Hull (Angleterre);

J. G. A. Clant, à La Haye, avocat de l'enregistrement et des domaines;

W. Crull, consul (pour le Grand-Duché de Luxembourg) à Weimar, dans le Grand-Duché de Mecklenbourg-Schwerin;

B. J. Daendels, inspecteur-en-chef des contributions directes, des droits d'entrée et de sortie et des accises dans la Hollande-Méridionale;

H. Dibbets, inspecteur de la navigation rhénane;

T. Dixon, consul des Pays-Bas pour les états de Massachusets, Rhode-Island, Maine et New Hampshire;

D. Donker Curtius, avocat à La Haye;

P. J. de Fremery, conseiller à la Cour provinciale de justice de la Hollande-Méridionale;

J. L. H. A. Gericke, secrétaire près de la légation néerlandaise à Paris;

W. Gevaerts, agent du caissier-général de l'état à Dordrecht;

A Gevers, propriétaire foncier à Java;

M. B. H. W. Gevers, membre de la chambre des comptes;

J. B. Gravenhorst, président du tribunal à Curaçao;

J. L. G. Gregory, référendaire près du département de la justice;

Le prince Télémaque Handjeri, premier interprète de la légation impériale russe à Constantinople;

J. A. Helper Sesbrugger, président de l'administration de l'Église luthérienne évangélique rétablie;

W. V. Helvetius van Riemsdyk propriétaire à Java;

A. H. Ter Hoeven président de l'administration provinciale de l'église de la Nord-Hollande et prédicateur de la communauté réformée néerlandaise à Amsterdam.

Le comte D. van Hogendorp, membre de l'ordre équestre de la Hollande-Méridionale; D. T. Huet, prédicateur de l'Église wallonne à Rotterdam.

J. T. Jouve, consul des Pays-Bas à Toulon (France);

C. van der Kemp, membre du conseil de ville de La Haye;

P. A. Kervel, doyen de Rhynland et curé de l'Église de St-Pierre à Leyde;

de Keth, avocat-général près de la haute cour de justice des Pays-Bas;

H. de Kokelaer Bouwens, référendaire près du département des finances;

de Kruyff, ingénieur-en-chef du *Waterstaat* à Bois-le-Duc;

C. de Laregnère, ancien agent du caissier général de l'état à Rotterdam;

A. Lobatto, aviseur pour les affaires des poids et mesures, près du département de l'intérieur;

G. A. van der Lugt, curé de l'église de St.-Marie à Amsterdam;

P. J. Mahieu directeur du travail dans la prison de Leeuwarden, inspecteur du travail, dans les prisons de l'état;

L. van Meerten, référendaire près du département des finances;

G. A. Melort, membre de la commission scolaire locale et conseiller à la cour provinciale de justice de la Hollande-Méridionale;

H. van der Meulen, propriétaire foncier et membre du conseil colonial à Curaçao;

P. M. van Meurs, employé au gouvernement provincial du Brabant-Septentrional;

P. C. Molhuyzen, prédicateur de la communauté réformée néerlandaise à Deventer;

J. Moll, prédicateur de la communauté réformée néerlandaise à La Haye;

Le chevalier Munthe de Morgenstjerne, ancien secrétaire de la légation danoise, faisant fonctions de chargé-d'affaires dans les Pays-Bas;

N. J. Nassau, recteur de l'école latine à Assen;

G. B. Nederburgh, à 's Gravensande, membre de la seconde Chambre des Etats-Généraux;

J. T. H. Nedermeyer chevalier de Rosenthal, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux;

H. Nyssen, consul des Pays-Bas à Tunis;

L. M. F. Plate, président de la factorerie de la Société de Commerce à Batavia;

A. van de Poll, membre du conseil de ville d'Amsterdam, propriétaire foncier dans la colonie de Surinam;

P. J. Prinsen, inspecteur des écoles et directeur de l'école normale de l'état pour les instituteurs à Harlem;

J. J. Rammelman Elsevier, secrétaire colonial à Curaçao;

A. S. van Reesema, avocat à Rotterdam;

R. T. F. Reudler, prédicateur de la communauté évangelique luthérienne à La Haye;

C. J. Riesz, général-major titulaire en dernier lieu faisant fonctions de résident à Soerabaya;

A. F. J. Romswinckel, référendaire près du département de la justice;

J. C. Romswinckel, ancien conseiller des Indes, propriétaire foncier à Java;

H. Roose, consul des Pays-Bas à Malaga (Espagne).

W. van Rynberk, teneur de livres en chef près du département des colonies;

R. C. Schooneveld, avocat à La Haye, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux;

J. Schouten, membre du conseil de ville de Dordrecht;

B. Schreuder, à Maestricht, aviseur pour l'instruction primaire dans le duché de Limbourg;

J. C. Secrétan, pasteur de la communauté wallone, à La Haye;

J. F. Sem, doyen de Delfland, et curé de l'église St.-Jacques, La Haye;

... Staats Boonen, lieutenant-colonel de la garde communale à Amsterdam;

S. E. Stein, membre et secrétaire de la commission centrale pour les affaires des Israélites;

F. M. W. Testa, secrétaire de la légation des Pays-Bas, à Berlin;

D. Uyttenhove, président de la commission pour l'érection de la statue à l'Amiral de Ruyter, à Flessingue;

H. van de Velde, référendaire près du département de la Marine;

E. G. Veldwyk, membre de la Chambre de Commerce, à Amsterdam;

A. H. Verster van Wulverhorst, forestier dans le premier district de chasse de la Hollande-Méridionale;

A. de Vries, pasteur près de la communauté réformée néerlandaise, à Rotterdam;

G. Vriese, à Amsterdam, propriétaire foncier à Java;

G. Vosmaer, directeur de l'imprimerie de l'état:

D. Willink, consul des Pays-Bas, à Liverpool (Angleterre);

J. F. Wilkens, membre des Etats de la Hollande-Méridionale et du conseil de ville, à Rotterdam;

Unico Wilkens, à Amsterdam, propriétaire foncier à Surinam;

L. de Witte van Citters, membre des Etats de la Hollande-Méridionale;

J. C. Zimmerman, consul des Pays-Bas à New-York, New-Yersey et Connecticut.

Ont été nommés *Frères de l'Ordre du Lion Néerlandais*: J. J. Behr, commissaire de police, à La Haye; G. H. Bokkelkamp, premier artiste vétérinaire provincial et gouvernemental dans la Hollande-Méridionale;

J. van Duuren, surveillant à l'hospice des aliénés, à Nymègue et Jacques van Wyk Roelandszoon, instituteur à Campen.

Le secretaire-général près du Département de la Marine, J. Quarles van Ufford, est nommé *Conseiller d'état en service extraordinaire.*

Au secrétaire près du département de la Justice, A. Muller, a été accordé le titre de *secrétaire-général.*

Les commis près du département des affaires-étrangères C. le Clercq et J. A. van Deventer, ont été nommés, le premier *référendaire* et le second *secrétaire des chiffres* L'employé près dudit département E. G. G. J. Bruyns, a été nommé *commis-adjoint.*

Au commis G. J. W. Leers, près du Département pour les affaires des cultes réformés et autres, a été accordé le titre personnel de *commis en chef*; le titre personnel de *commis* a été accordé à J. J. Feuring, commis-adjoint près du même département. Ces nominations n'entraînent pour tous les deux, aucune charge pour le Trésor.

M. J. F. C. Leers, commis-adjoint surnuméraire près dudit département, est nommé commis-adjoint.

Le commis près du département pour les affaires du culte catholique J. C. Willemse, est promu au rang de *référendaire* près de même département.

A la 12e ligne, second paragraphe, du 1er article de notre numéro d'hier, au lieu de: *le célèbre Weiland*, etc., lisez: *le célèbre Wieland*, etc.

Nouvelles de l'Inde et de la Chine.

Malte, le 30 septembre.

L'*Oriental* est arrivé ce matin avec les nouvelles suivantes extraites de l'*Overland*:

« Bombay, le 13 août. Le brigadier Monteath a obtenu plusieurs succès à Pesh, Polak est dans la vallée de Shinwarée. On a des nouvelles satisfaisantes de Lady Sale et des autres prisonniers. Le colonel Palmer est mort. Le général Pollock conserve la même position. On dit que l'ordre de marcher en avant a été donné au général Nott, le 29 juillet et qu'il pourra se trouver le 6 septembre devant Caboul. Suftur-Jung s'est livré aux Anglais à Candahar: le colonel Wymer a détruit quelques forts à 80 milles dans le nord de cette place.

Les maladies continuent à sévir dans les différentes divisions de l'armée.

Les dernières nouvelles de la Chine sont de Macao, du 5 juin. Les Anglais se sont emparés de Chapoo. Les forces chinoises qui la défendaient, sont évaluées à 10,000 hommes. La résistance a été très-faible. Toutefois, 300 Tartares s'étant retirés dans un petit fort, l'ont défendu jusqu'à ce que l'artillerie anglaise l'ait presque entièrement détruit. Ils ont constamment refusé de se rendre, aimant mieux s'ensevelir sous les ruines du fort. Quarante de ces braves ont à peine échappé à la mort. Quant aux troupes anglaises elles n'ont jamais fait en Chine une perte aussi considérable. Parmi les morts, on compte le colonel Tomlinson du 18e royal-irlandais et le colonel Monntain, adjudant-général. C'est surtout, pendant le pillage de la ville, que la perte des Anglais a été la plus sensible.

Un corps des Chinois, qui s'était embusqué, s'est tout-à-coup jeté sur les Anglais qui se trouvaient éparpillés, et en a massacré quelques-uns.

— Sur les frontieres de Penjah, les forces Anglaises sont portées à 50,000 hommes environ.

—La frégate française l'*Erigone*, après un assez long séjour dans la baie de Hong-Kong, a suivi le mouvement de la flotte anglaise vers le nord, et s'est dirigée sur Chusan.

ERNST.

Il y a eu peu de virtuoses en Europe qui n'aient visité la Hollande: tous y ont reçu l'accueil qu'ils méritaient; mais aucun n'y a obtenu un succès aussi brillant, aussi prolongé, aussi flatteur que Ernst, pendant les quatre mois qu'il passa parmi nous.

Remarquons, que cette sympathie pour Ernst était le résultat à la fois et de son prodigieux et rare talent, et de ses nobles et aimables qualités; si son violon a fait verser souvent des larmes de plaisir et d'émotion, son cœur généreux qui le porte constamment à faire du bien, a maintes et maintes fois séché les pleurs que l'infortune fait répandre. Tel qu'Ernst a été parmi nous, tel nous l'avons trouvé partout dans ses voyages, et au moment où nous possédons de nouveau en Hollande ce célèbre violon, le public qui n'oubliera jamais les délicieux accords dont son magique archet a tant de fois ravi nos âmes dans 60 concerts donnés dans ce pays-ci, lira sans doute avec intérêt, un exposé succint de ce qu'il a fait, après qu'il nous eût quitté, et des triomphes qui couronnèrent ses travaux artistiques dans d'autres pays. Nous ne faisons que résumer les nombreux articles que les principaux journaux de l'Allemagne ont successivement consacrés à notre grand artiste.

Ernst commença le cours de ses succès en Allemagne, à Hambourg, où il donna deux concerts; de là il se rendit à Hanovre où il en donna six. A peine retourné à Hambourg, il fut rappelé à Hanovre où il eut l'honneur de jouer devant le roi et toute la cour, et où il fut accueilli avec la plus grande distinction. Le roi lui envoya une superbe bague en diamans. Après plusieurs concerts donnés à Leipsig, Ernst se rendit à Dresde, et obtint également le plus brillant succés à la cour de Saxe. Enfin, il arriva à Vienne où Liszt semblait avoir épuisé pendant deux saisons de suite l'enthousiasme du public. Eh bien! Ernst y donna en peu de semaines dix-sept concerts dans une salle qui contient plus de 4,000 personnes, et qui fut toujours comble. Le produit de huit de ces concerts fut généreusement abandonné par Ernest aux pauvres de la capitale d'Autriche. Le Conservatoire de Musique le nomma membre honoraire. A Pesth en Hongrie, Ernst donna huit concerts, dont le premier fût au benefice des incendies de Baja. A Munich, il donna cinq concerts. Il y joua à la cour, et reçut l'accueil le plus flatteur de la part de S. A. I. la grande-duchesse Marie de Leuchtenberg, et de S. M. la reine mère de Bavière, qui le reçut à sa table. La grande-duchesse Marie l'engagea beaucoup à se rendre à St.-Pétersbourg, et lui fit même l'insigne honneur de lui donner une lettre autographe de recommandation pour son auguste mère S. M. l'impératrice de Russie.

Ernst fit encore exprès le voyage de Saltzbourg, afin d'y donner un concert pour le monument de Mozart. C'est là qu'en jouant un *Quatuor* inédit de Mozart, il arracha des larmes à la veuve de ce grand homme: elle s'écria, que jamais la musique de son mari n'avait trouvé d'interprête plus vrai et plus digne que Ernst.

La cour de Wurtemberg reçut également avec une grande distinction notre célèbre violoniste, et ses succès à Stuttgardt ne furent pas moins brillans que partout ailleurs.

De là Ernst retourna à Paris où dans plusieurs concerts il fit admirer de nouveau son immense talent. A son second voyage en Allemagne, il donna cinq concerts à Prague, dont un, au bénéfice d'un Institut de bienfaisance. A Breslau, il donna onze concerts dans l'espace de trois semaines et à Berlin que Liszt venait de quitter, il se fit entendre dans treize concerts consécutifs dont plusieurs furent honorés de la présence de la Cour, sans compter deux séances de *Quatuors* à l'Académie de musique, qui furent honorés de la présence de LL. MM. la reine de Prusse et le roi de Hanovre. Il donna une troisième séance de *Quatuors* avec Mendelssohn, abandonna près de la moitié des recettes de tous ces concerts aux pauvres, et joua en dernier lieu à Potsdam, où la cour l'accueillit avec toute la distinction qu'il mérite, et où le roi de Prusse lui remit une magnifique tabatière.

De là Ernst retourna une seconde fois à Leipsig, puis il se rendit à Weimar où il joua au Théâtre et à la cour. Il émerveilla tous les connaisseurs et étonna les plus forts violonistes entr'autres, par l'exécution d'un morceau nouveau écrit pour Violon seul (*le Roi des Aulnes*) et dont S. A. I. madame la grande-duchesse régnante de Saxe-Weimar daigna lui demander une copie manuscrite.

Après avoir donné plusieurs concerts au bénéfice des inondés de Denstedt et des incendiés de Hambourg, Ernst alla se reposer de ses fatigues à Paris; puis, il alla se faire entendre à Bruxelles, où on ne le connaissait encore que de réputation. Au dire de tous les journaux sans distinction, il y justifia sa haute renommée, et voici comment s'exprime sur son compte le judicieux et impartial critique de l'*Émancipation* (*Zani de Ferranti*):

Henri Ernst un des premiers violonistes de l'Europe; les moins au fait des choses musicales l'ont compris des premières phrases de son premier morceau; dès le début de cette *Elégie* qui est un mélange des plus heureux de dessins grandioses et de charmantes niellures. Horace appelle les vers élégiaques *exiguos elegos*; sans doute pour faire entendre que le style en doit être modeste et les couleurs délicates. Ernst ne s'est pas contenté de comprendre ainsi l'*Elégie:* il ne s'est pas borné à la traiter en poète élégant et pur; *elegantem et tersum*, comme disait Quintilien, en parlant de Tibulle: il a visé à créer un tout plus parfait, en mariant à la pureté et à l'élégance, les qualités non moins précieuses qui distinguent l'émule du poète romain: l'énergie et la passion de Properce; et il a réussi au-delà de toute exigence, car il serait difficile de trouver quelque chose de plus pur, de plus mélancolique et de plus suave que le commencement de cette *Elégie*, comme il le serait de rien imaginer de plus chaud, de plus vital, de plus passionné que sa péroraison.

Quant à la fantaisie d'*Othello*, c'est un résumé, peut-on dire, de toutes les difficultés possibles sur le violon; et dans la romance *Assisa appie d'un salice* je ne sache pas que le violon d'Ernst ait paru inférieur à la voix des plus grandes cantatrices. C'est dans cette romance surtout qu'Ernst à prouvé evidemment jusqu'à quel degré de perfection une corde pouvait imiter l'organe vocal. C'est là qu'il y a de ces gémissemens obtenus à l'aide d'intervalles qui n'existent pas sur notre échelle; c'est là qu'il y a de ces frôlemens délicieux qui paraissent maintenant impossibles à la voix elle-même — mais qui ne l'étaient pas aux chanteurs de jadis; parce que leur application n'était pas pulmonique comme la nôtre, si on l'ose dire; mais elle était tenace, indomptable. Et c'est là seulement ce qui peut amener l'organe vocal à produire ces merveilles qui n'apparaîtront plus de bien long-temps. Car la ductilité de la voix est certainement prodigieuse, mais elle n'est que virtuelle; il faut un travail inoui pour la réaliser....

« Les applaudissemens qui ont accompagné tout du long et suivi jusqu'à trois reprises l'exécution des poésies musicales d'Henri Ernst, imposent silence à la critique, car ils parlent plus haut que tout éloge; et la soudaineté et la ferveur dont ils étaient empreints je ne les appellerai point extraordinaires, mais seulement de ce qui les motivait.

Le succès d'Henri Ernst a donc été triomphal. Et tous les amateurs de ce qui est beau n'ont qu'un regret: c'est de ne pouvoir entendre encore une fois ce grand violoniste à la seconde séance musicale d'Hector Berlioz.

Voilà Ernst, tel qu'il nous revient après quatre années d'absence, et tel que nous aurons encore le bonheur de l'entendre. Dans ce court exposé nous avons évité de parler de l'impression qu'il a produite partout, des ovations qui lui ont été décernées et des jugemens flatteurs que les meilleurs critiques de l'Allemagne ont portés sur son talent. Il faudrait remplir un volume pour reproduire tous ces détails. Nous n'avons voulu que donner une énumération, incomplète sans doute, de ses travaux artistiques et du bien qu'il a fait. Pour le reste nous renvoyons aux feuilles publiques de toute l'Allemagne.

Nous apprenons qu'Ernst a voulu s'associer à la généreuse pensée de ses confrères les peintres, et que ce grand artiste, dont le séjour ici ne sera que de très-courte durée, se propose de donner un concert au bénéfice des orphelins des pêcheurs de Schéveningue, qui ont péri il y a quelques semaines.

Ce concert sera le seul qu'Ernst donnera à La Haye.

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS.—New-York, 17 septembre. M. Webster, ministre des affaires étrangères, a donné sa démission. On lui donne pour successeur M. Louis M'Lane. M. Forward doit quitter la trésorerie et être remplacé par M. Cushing.

On sait que, dès l'époque de la mort du général Harison, M. Webster avait annoncé qu'il se retirerait aussitôt que les différends avec l'Angleterre seraient terminés, ce qui vient d'avoir lieu. Sa retraite n'est donc que l'accomplissement d'un engagement ancien; elle n'indique point de rupture entre le président Tyler et le chef de son cabinet.

Le *Morning Herald* donne, de son côté, le résumé suivant des nouvelles:

« Washington a été déserté par les membres du Congrès et par le président Tyler lui-même, qui s'est rendu dans la Virginie. On parle d'un changement probable dans le cabinet. On dit que M. Louis Mac Lane, qui a été ministre des Etats-Unis près de la France et secrétaire d'état sous le général Jackson, remplacera M. Webster. L'esprit d'hostilité qui existe entre M. Tyler et le parti de Massachussets auquel appartient M. Webster, donne de la consistance à ces bruits. Cependant, on croit savoir que M. Webster ne se retirera qu'après la ratification du traité par l'Angleterre. On dit aussi que M. Forward, secrétaire-général de la trésorerie, se retirerait et qu'il serait remplacé par M. Caleb Cashing de Massachussets. On sait que M. Forward et M. Tyler sont d'opinions diamétralement contraires. Les conventions *whigs* d'Ohio, New-York, New-Jersey et Massachussets, ont nommé Henry Clay, de Kentucky, leur candidat à la présidence. On crie partout à la trahison du président Tyler, et l'on voudrait le remplacer par un homme plus solide. Ils ont nommé John Davis, de Massachussets, pour candidat à la vice-présidence. Le

parti *loco Foco* ou démocratique est divisé entre Martin Van Buren, ancien président, et John Calhoun, de la Caroline du Sud. Le président Tyler, qui n'a pas d'autres partisans que trois ou quatre membres de la Chambre des Représentans et les officiers des douanes de New-York, penchera probablement pour M. Calhoun. L'adoption du tarif a donné quelque alarme au commerce. Des négocians de la province viennent à Boston et à New-York pour acheter. Dans ces deux villes la confiance renaît, et l'on peut espérer l'amélioration de la situation. »

TURQUIE. — On lit dans la *Gazette de Agram :*

«Les intentions des consuls d'Autriche, d'Angleterre, de Russie et de France à l'égard de l'attentat de Wutschitsch, viennent de se manifester dans une note collective qu'ils ont adressée au Pacha de Belgrade. Les consuls déclarent que le prince Michel Obrenovitch ayant été élevé à la dignité de Muschir, de prince régnant de Servie et de représentant de l'empereur, en vertu d'un Hatti-Schériff, celui qui ne reconnaît pas son autorité, doit être considéré comme rebelle non-seulement envers le prince, mais même encore envers le Sultan.

» Thomas Wutschitsch, en fomentant des troubles parmi le peuple et en lui donnant des armes, s'est révolté contre l'autorité légitime et régulière, a causé le désordre et s'est rendu coupable d'une attaque contre l'Empire-Ottoman. Ils déclarent donc solennellement, comme envoyés près du gouvernement ottoman et consuls près du prince Michel, qu'ils ne reconnaissent que le prince Michel pour chef du gouvernement de Servie, et qu'ils ne peuvent considérer Thomas Wutschitsch et ses partisans que comme des rebelles, avec lesquels ils ne peuvent en aucune manière entrer en communication.

» En conséquense ils engagent et prient Kiamil-Pacha, gouverneur de Belgrade, de défendre l'entrée de la ville à Thomas Wutschitsch et à ses troupes, qui pourraient y troubler l'ordre.

» Le Pacha de Belgrade a répondu à cette note que les consuls n'avaient pas le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Servie. Le même jour il fit appeler Wutschitsch chez lui, et tirer en son honneur les 7 canons qu'ils possèdent, et de plus il le plaça à la tête du peuple serbe.

» Les consuls, après avoir reçu la réponse du Pacha à leur note, et la nouvelle de l'entrée solennelle de Wutschitsch dans la ville, firent retirer leurs pavillons. »

GRÈCE. — Athènes, 25 septembre. On lit dans une lettre d'Athènes: «Les journaux allemands parleront sans doute bientôt d'une conspiration tramée contre la vie du roi, par les Nappistes, et qui a été découverte; voici comment les choses se sont passées:

» Deux officiers grecs du génie avaient chargé les ouvriers qui travaillent sous leurs ordres à la construction du nouveau palais royal, de tuer les officiers bavarois qui se trouvent encore dans le corps du génie royal. Des articles très-violens contre les Bavarois ayant paru dans un journal de cette ville, on procéda à une enquête qui amena la découverte de cette odieuse machination, et l'arrestation des deux officiers du génie, et du rédacteur du journal en question. Comme ces deux officiers appartiennent au parti des Nappistes, qu'on accuse, comme on sait, d'avoir trempé dans le premier complôt du 1er janvier 1840 contre la vie du roi Othon, le parti constitutionnel saisit cette nouvelle occasion d'accuser les Nappistes de continuer leur odieux système. »

AUTRICHE. — Vienne. 29 septembre. La Diète de Transylvanie a été ajourné pour quelque temps, plusieurs travaux n'étant pas encore terminés.

M. le conseiller aulique Franzesconi est de retour de Dresde, où il avait été envoyé à l'effet de s'entendre avec le gouvernement saxon pour la jonction des chemins de fer de la Saxe et de l'Autriche aux frontières de la Bohême. Il a été reconnu que la ligne la plus courte et la moins dispendieuse était celle qui traverserait la vallée de l'Elbe.

Aujourd'hui, il y a grand dîner à la cour et demain, il y aura une fête au château de plaisance de Laxenbourg.

La députation envoyée par l'ex-prince Michel de Servie et arrivée hier en cette ville, se compose de M. Raditschewitsch, ex-ministre de la justice, de M. Bogghitschewitsch, attaché à l'ancien département de l'intérieur, et du secrétaire Bogdanowitsch. Cette députation se rendra dans quelques jours à St-Pétersbourg, si l'ambassadeur de Russie lui donne des passeports; on dit que ses passeports ne leur seront pas délivrés aussi long-temps que l'ambassade ne recevra pas d'instructions spéciales à cet égard.

M. de Canitz, ministre de Prusse, est de retour dans cette résidence.

— Le nouveau Code pénal contient des dispositions légales beaucoup plus explicites; les chapitres qui traitent du crime de haute trahison et du vol ont été entièrement refondus. D'après le nouveau code, le crime de haute-trahison ne sera plus limité à la personne de l'empereur, mais il s'étendra encore à l'héritier de la couronne, aux princes de la famille impériale, et même dans certains cas aux fonctionnaires dans leurs relations officielles.

VILLE LIBRE DE FRANCFORT. — Francfort, 3 octobre. Depuis le départ des troupes fédérales, on continue à prendre les mesures de précaution qu'elles avaient coutume d'exercer. Les postes du pont du Mein et du palais fédéral sont toujours occupés, et des patrouilles parcourent encore la ville dans la soirée et dans la nuit. On conçoit que le service de notre bataillon de ligne s'en trouve considérablement augmenté; mais ces mesures sont prises pour répondre au vœu de la Diète.

ITALIE. — Turin, 24 septembre. S. M. la reine Christine d'Espagne a quitté cette ville, le 21, pour se rendre à Nice, où elle compte passer l'hiver.

SUISSE. — Neuchatel, 1er octobre. Lors du passage de LL. MM. le roi et la reine par les *Ponts*, le maire de cet endroit a adressé à S. M. le roi les paroles suivantes:

« Cette population n'oublie pas que si le peuple neuchâtelois a pu conserver sa nationalité à travers les différentes crises qu'il a traversées, il la doit à votre père de glorieuse et vénérable mémoire. Elle n'oublie pas que le prince vénéré avait formé et réalisé le dessein de faire de ce petit pays le peuple le plus heureux du monde. V. M. digne héritier des vertus d'un tel père, poursuit incessamment ce noble but, aussi la dette de notre reconnaissance est-elle énorme: elle s'accroît de jour en jour, etc. »

S. M. a répondu: « Telles étaient les intentions de mon père, telles sont les miennes. Avec vos mœurs simples et vos anciennes institutions, vous possédez toutes les garanties de bonheur. Vous jouissez de la vraie liberté. »

— S. M. le roi a daigné accorder les distinctions suivantes à l'occasion de son séjour dans la principauté:

A M. de Chambrier, président du conseil-d'état, le grand cordon de l'Aigle-Rouge.

A M. Alphonse Robert, maître-bourgeois en chef de la ville de Neuchâtel, et à M. Henri Goetillat, maître-bourgeois de Valangin, l'Aigle-Rouge, 4e classe.

A MM. Agassiz et de Joannis, professeurs à l'Académie, Max. de Meuron, Calame, peintre, Dubois de Montpéreux et d'Osterwald, la grande médaille d'or fondée pour l'avancement des sciences et des beaux-arts.

— On écrit de Berne:

La députation fédérale, revenue de Neuchâtel, fait le plus grand éloge de la réception qui lui a été faite de la part du gouvernement de Neuchâtel, et de la part de LL. MM. le roi et la reine de Prusse. Lors de son audience de réception, le roi lui a dit les choses les plus amiables, et l'a assurée qu'il éprouvait à l'égard de la Suisse entière des sentimens analogues à ceux qu'il avait pour Neuchâtel. Les députés ont toujours occupé les places d'honneur. »

FRANCE. — Paris, 6 octobre. Aujourd'hui, le roi accomplit sa 70e année. S. M. est entrée dans la vie publique à l'âge de dix-sept ans. C'est donc déjà cinquante-trois ans d'existence politique.

— M. le maréchal, président du conseil, ministre de la guerre, vient de recevoir plusieurs rapports, savoir, un de M. le gouverneur-général de l'Algérie, quatre de M. le général Changarnier, un de M. le général de Bar, et deux de M. le colonel Comman, commandant supérieur de Médéah, ces derniers adressés à M. le gouverneur-général. Nous sommes heureux devoir que les nouvelles contenues dans ces rapports sont entièrement favorables. L'affaire du général Changarnier, loin d'être un échec, est une victoire glorieuse; car nos braves l'ont remportée, en s'avançant, malgré une résistance désespérée, au milieu de l'Agalick du sud, à quelques journées de Milianah. Il n'est pas vrai, ainsi que l'ont annoncé des correspondances trop hâtives, que le général Changarnier, entouré par l'ennemi pendant une retraite, ait subi une espèce de défaite.

Sans doute, nous avons essuyé des pertes, mais l'ennemi a été écrasé; et grâce à ce nouveau triomphe, le général Changarnier a dominé paisiblement dans cet Agalick, où il a fait reconnaître l'autorité du chef institué par la France. A la date des dernières nouvelles, M. le gouverneur-général devait être parti d'Alger, le 29 septembre, par la route de Constantine, pour aller soumettre les tribus de l'Est.

— On lit dans le *Commerce*: « Depuis son retour du château d'Eu, le roi n'est point encore venu à Paris. On dit que la reine et Mme la duchesse d'Orléans sont un peu indisposées. Il en résulte peut-être un retard pour le voyage que le roi doit faire à Fontainebleau avant de rentrer aux Tuileries. »

— Hier, M. d'Arnim, ministre de Prusse, a fait sa visite de rentrée à M. Guizot. M. d'Arnim est parti ensuite pour Saint-Cloud, où M. Guizot l'a suivi de près, ainsi que tous les membres qui devaient y tenir conseil sous la présidence de S. M. Louis-Philippe.

— M. Thiers est attendu prochainement à Paris.

— Les biens provenant de la succesion de Mme de Feuchère seront adjugés le 15 décembre en l'audience des criées du tribunal de la Seine. Voici à quelle somme ils sont mis à prix: l'hôtel de la place Vendôme, 500,000 fr.; le domaine de Mortfontaine, 1,200,000 fr.; la forêt de Montmorency, 2,280,000 fr.

BELGIQUE. — Voici ce que nous lisons dans la *Phalange*. Nous laissons à ce journal la responsabilité de ses informations:

«Nous sommes à la veille, peut-être, de voir s'accomplir un grand événement. La question de l'union douanière de la France et de la Belgique avec le *Zollverein* a été débattue dimanche dernier dans le conseil des ministres. Nous croyons savoir que ce vaste et beau projet, présenté par S. M. Louis-Philippe, a été appuyé par quelques-uns des ministres et combattu par d'autres.

» Le roi Léopold est attendu cette semaine au château de St-Cloud, pour déterminer, d'accord avec le roi des Français, les conditions générales du traité projeté.

» L'alliance franco-allemande est, dit-on, la pensée constante de S. M. Louis-Philippe. Tandis qu'il laissait ses divers ministres s'amuser à leurs rêves, qui, pour l'alliance anglaise, qui pour l'alliance russe, il paraît que le Roi poursuivait une idée plus féconde. On l'a vu, en effet, chercher des unions pour ses enfans dans les cours d'Allemagne.

» Déjà, depuis plusieurs années, le roi Louis-Philippe et le roi des Belges avaient conçu le plan de ce double traité de commerce, dont la réalisation est en ce moment sérieusement poursuivie.....

» L'alliance franco-belge avec le *Zollverein* promettrait sécurité et gloire à la vieillesse du Roi, après une vie si laborieuse et si péniblement agitée. Elle serait féconde pour la France. Elle assurerait la paix générale. Puisse-t-elle être réalisée!

» Puissions-nous bientôt adopter cette devise: « Allemagne, Belgique et France pour la paix et le bonheur du monde! »

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Dingsdag 11 *October:* **Op Hooge Order,** GROOT GALA, ter gelegenheid van het Hooge Huwelijk van H. K. H. Mevrouw de Prinses Sophia der Nederlanden met Z. K. H. den Erf-Groothertog van Saxe-Weimar-Eisenach.

Men wordt verzocht de plaatsen voor deze voorstelling zoo spoedig mogelijk aan den bureaulist op te geven, waartoe hij Vrijdag 7, Maandag 10 en Dingsdag 11, van des morgens 10 tot des middags één uur, aan het bureau van den Schouwburg zal vaceren.

ANNONCES.

M. S. N. DENTZ,

Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bâs, arrivera dans la résidence le soir du 10 pour y séjourner jusqu'au 16 de ce mois. Il descendra à l'hôtel *de Toelast*, sur le *Kleine Groenmarkt*, 5718.

L'instituteur C. H. ROGGEN a l'honneur d'avertir messieurs les Parens Tuteurs, qu'il vient de s'adjoindre, en qualité de premier **Secondant** un Suisse, ci-devant précepteur à l'Institut de l'amiral Van Kingsbergen, enseignant le français, sa langue maternelle. Les deux pensionnaires peuvent assister à l'instruction tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à sept heures du soir, *Stille Veerkade*, no 100. 5720

PLACE REMBRANDT
à Amsterdam.

D. SANCERY, Marchand-Tailleur, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un bel assortiment de Nouveautés, Draps Castor de France, et autres pour Redingottes, Paletots Grecs; Pantalons noirs, tricotiné pour Bal et pour la fatigue. Gilets de Soirées en cachemire de Paris, etc. Ayant fait un achat considérable de marchandises anglaises, il offre ses Paletots, très-bien confectionnés, à 12, 14, 16 et 18 florins. En satin, Alpaja, de 20 à 25 fl. et au-dessus. Tous ces articles seront confectionnés au goût de l'acheteur. 5720

GAZETTE DES TRIBUNAUX,

en tout pareille à l'édition française et paraissant tous les jours au prix de 9 florins pour Amsterdam, 10 florins franc de port à l'étranger, pour 3 mois, chez F. SCHOIJER, Nieuwendijk à *Amsterdam*.

La *Gazette des Tribunaux*, qui jouit d'une si immense réputation et qui compte près de 40,000 abonnés, sera réimprimée à Amsterdam, à commencer de janvier prochain, aux prix ci-dessus qui sont à peine la moitié de l'édition de Paris. Les personnes qui désireraient s'abonner sont priées de le faire savoir, avant le 15 novembre prochain, par lettres affranchies contenant clairement les noms et l'indication des lieux de demeure. 5716

Hôtel de l'Europe.

Le soussigné **J. DE WITT** a l'honneur d'annoncer, particulièrement aux personnes qui l'honorent de leur bienveillance et au public en général qu'il vient d'ouvrir ***son nouvel Hôtel, rue Lange Houtstraat, en cette résidence.*** Il s'est toujours appliqué dans son établissement dit ***het Huis ten Dyl***, à mériter l'approbation de ses honorables pratiques et il espère qu'elles voudront bien lui continuer leurs bonnes grâces dont il tâchera de se rendre digne, également dans son nouvel hôtel, par un redoublement de zèle et de soins, qui s'étendra, d'ailleurs, à tous les voyageurs qui daigneront descendre à son établissement de la rue *Lange Houtstraat*.

Le magasin du soussigné, de son établissement dit ***Het Huis ten Dyl***, est constamment fourni de toutes sortes de voitures solides et élégantes.

La Haye, le 4 octobre 1842.

J. DE WITT. 5717

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 7 Octobre.

		Int.	Cours du 6 Octob.	Ouvert.	Ferm.
Pays-Bas.	Dette active	5	101 11/16	101 1/16	101 1/16
	Dito dito	2½	52 7/16	52 3/8	52 3/8
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat.	4½	—	94 11/16	—
	Dito	3½	—	77 3/8	—
	Société de Commerce.	4½	137	136 5/8	136 3/4
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836.	4	—	—	—
	Dito des Indes.	5	99 13/16	99 11/16	99 3/4
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	105 7/8	—
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	106	—
Russie	Inscript. au Grand Livre.	6	—	68 1/4	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840.	4	—	89	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive.	5	—	—	—
	Dette différée à Paris.		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	15 5/16	15 1/4	15 5/16
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques.	5	—	—	—
	Dito dito.	2½	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.		—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	—	—

Bourse d'Anvers du 7 Octobre.

Métalliques	5	111 1/4
Naples	5	—
Ardouins	6	15 1/4
Dette différée, ancien.		—
Passive	5	—
Lots de Hesse		26 1/2

Cours après la Bourse (2 ½ heures)

Ardouin 15 1/4 A.

Idem, Primes affertes.

Bourse de Vienne du 1er Octobre.

Métalliques	5	108 23/16
Dito	4	100
Dito	3	77 5/8
Lots de 1834		—
Actions de la Banque		1611

Bourse de Paris du 6 Septembre.

		Int.	Cours du 5	Ouvert.	Ferm.
France	Cinq pour cent.		118 75	118 80	118
	Trois pour cent.		80 00	80 00	80
	Emprunt Ardouin.		22	22	22
Espagne	Anc. différé.		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive.		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		107 75	108 00	108
Pays-Bas.	Dette active.	2½	—	53	—
	Dette active.	5	—	103	—
Belgique	Dito	3	71 10	71 10	71 10
	Banque belge		—	787 50	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse de Londres du 6 Octobre.

Consolidés	3	93 1/8, 1/4
Holl. Dette active	2½	52, 52 1/8
Dito dito.	5	100 1/8, 3/8
Dito emprunt 1837.	5	98
Espagne 5 %.		15 7/8, 16
Dito 3 %.		20 3/4, 7/8
Portugal (nouv.)		36, 36 1/4
Russes.		—

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Leeuwenberg**, *Hoogstraat*.